

Présents :

CN Paimpol : Alain Le Breton – Jean Joubin	SR Perros : Yann Colin – Alain Declochez
SNSQP : Christophe Laurenge – Roland Letertre	LCC : Pierre Yves Bernard
YCVA : Philippe Lena – Philippe Mevel	YC La godille : Didier Corfec
Cn St Cast : Arnaud Fautrat	Arbitrage : Annick Martin – Cn Pleneuf
CDV : Pierre Le Boucher , Yvon Furet , Anne Marie Le Buhan	

Excusés :

Bilan du Trophée et Championnat Départemental Habitable

Les clubs habitables intégrant le championnat sont :

- CN St Cast
- YC Val André
- YC La Godille le legué
- CN Paimpol
- Sport Nautique St Quay
- SR Perros
- Loguivy Canot Club

- En 2016 nous avons réduit le nombre de dates, nous étions passés de 13 à 7 dates, dans le but d'augmenter la participation du nombre de bateaux.

Résultat : en grande course et course, nous étions passés de 85 bateaux en 2015 à 36 en 2016.

En grande croisière petite croisière, nous étions passés de 31 bateaux en 2015 à 46 en 2016.

- ✚ En 2017 nous avons opté pour l'organisation d'un trophée et Championnat par bassin, soit 4 bassins de façon à intégrer l'ensemble des coureurs des clubs :

- ✚ Le trégor
- ✚ Bréhat / Paimpol
- ✚ Baie de St Brieuc
- ✚ St Cast / St Jacut

BASSIN	Grande Course	Course	Grande Croisière	Croisière	Total
Trégor	15	4	1	7	27
Paimpol/Bréhat	9	13	7	7	36
Baie St Brieuc	14	8	16	9	47
Côte d'Emeraude-Rance	14	0	1	3	18
Total	52	25	25	26	128

Nous faisons un tour de table pour avoir le ressenti de chaque club

🚣 Le Trégor :

- SR Perros : bilan positif 12 à 14 participants / 27 bateaux classés
Classement avec 4 catégories mais 2 départs donnés course/ grande course et croisière / grande croisière, avec participation de plusieurs bateaux en rallye.

🚣 Paimpol Bréhat :

- CN Paimpol : Club avec peu de licenciés, la régates SNSM totalise 12 bateaux, le trophée Norisko a été annulé (5 inscrits)
- LCC : la régates APOC en forte baisse, 17 inscrits contre 24 l'an passé pour une régates qui a compté jusqu'à 45 bateaux. La régates des lilas blanc se maintient avec 28 bateaux.

🚣 Baie de St Brieuc :

- SNSQP : 1 régates sur 24h la Hell's Rock avec 9 bateaux (20 en 2017) et une régates en duo avec le YCVA, 14 bateaux.
- YC la Godille : 12 licenciés au club, le grand prix de la baie accueilli à st Quay avec 18 bateaux (rallye compris).
- YCVA : 3 jours d'armor avec env 30 bateaux. Les 40 milles de Dahouet (17 bateaux) étaient intégrées au val André regatta cette année (co organisation avec le centre nautique) mais annulé 3 jours avant (notamment les 8heures du Val André).

🚣 Côte d'Emeraude Rance

- CN St Cast : Certains propriétaires ont vendu leurs bateaux, le club n'a que des monotypes. Le Bassin est plus ouvert sur la Côte de st Malo. Il y a une forte mobilisation sur les régates de Classe. Il y a plus d'activité en mer l'été avec le YC de st cast qui organise des sorties mer (pas de régates déclarées) et peu de personnes licenciées.

Le constat est unanime, le système actuel arrive au bout :

- ✓ Vieillessement des pratiquants
- ✓ Non renouvellement des pratiquants, peu de « jeunes » à intégrer les clubs « habitable ».
- ✓ Usure des bénévoles sur les organisations de régates qui mobilisent du monde.
- ✓ Trop de catégories de bateaux.
- ✓ Trop de régates dans le trophée/championnat ou dans les clubs ???

Deux pistes :

- ✓ Au niveau des coureurs actuels (le gâteau à partager qui diminue chaque année), 3 leviers possibles :
 - Le nombre de régates dans le département (régates de club et régates du trophée/championnat CCI)
 - Le nombre de bassins
 - Le nombre de catégories
- ✓ Au niveau des plaisanciers ou des pratiquants à amener vers la régates
 - Faciliter l'accès à la régates
 - Rendre nos régates attractives

Une consultation du nombre de licenciés « habitable » sur le site fédéral permet de constater une baisse importante en 7 ans (-188) dans le département alors que durant la même période, le nombre global de licenciés à l'année est quasiment stable :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre licences	834	784	837	766	737	705	658	646

Afin de prendre des décisions organisationnelles à court terme, Il est proposé à chaque club de réfléchir et d'en discuter au sein des conseils d'administration respectifs en ce qui concerne les suites à donner aux régates du trophée/championnat CCI.

La prochaine commission habitable se réunira le **mercredi 29 novembre à 18h**. Il est souhaitable que chaque club fasse remonter au CDV dès que possible les idées nouvelles ou les orientations proposées pendant les réunions de clubs.

Organisation de la finale d'Automne à St Cast

La finale concerne la catégorie course et grande course. Le club met à disposition 6 bateaux J80.

Chaque bateau sera composé d'un équipage de 4 ou 5 personnes. Tous les bateaux se rencontreront sur l'eau.

Un repas sous forme de buffet sera organisé par le centre nautique avec participation des partenaires, ouvert à tous les clubs habitable (avec participation)

Côtes d'Armor Tour

Cet été, la régata a été transformée en régata de bassin puisque la plupart des bateaux inscrits étaient issus du club organisateur. Ce choix a été fait en accord avec le club, ceci afin de conserver toute crédibilité face aux partenaires du Côtes-d'Armor Tour. La pérennité de cette organisation collégiale fait également partie des décisions à prendre rapidement.

Relance de l'habitable dans les Côtes d'Armor

Petit rappel (Compte rendu du 12 janvier 2017)

- Critères d'affectation avant de recevoir les projets.
 - **Réunir un budget permettant de couvrir les frais suivants pour le club (joint à la présente convention) :**
 - L'assurance des bateaux
 - Le coût des places de port
 - Le levage et stockage des bateaux
 - L'entretien des bateaux
 - Le déplacement des bateaux
 - L'inscriptions aux régates/stages
 - L'hébergements des équipages lors des déplacements
 - La mise à disposition des Semi-rigides de club
 - La mise à disposition de véhicules de clubs ou de particuliers

Et bien sûr respecter la réglementation notamment sur les déplacements et le levage des bateaux (permis E, compétence de levage,)

- **Réaliser le programme sportif relié à la série concernée (pour exemple) (joint à la présente convention) :**
 - Les régates du championnat départemental (3 régates de bassin) et du Championnat régional
 - Les stages départementaux ou régionaux
 - La Coupe de Bretagne
 - Le Championnat de France Espoirs (si sélection)
 - Un entraînement par semaine dans le club ou le bassin (Vacation possible pour l'entraîneur)
- Dépôt des dossiers « projet habitable » : chaque année, un dossier devra être déposé en novembre avec un CV sportif auprès du CDV.
- Assurance : La valeur d'usage doit être prise en compte pour qu'il n'y est pas de vétusté en cas de

est de mettre à disposition les bateaux dans les clubs afin de favoriser et développer la pratique habitable des jeunes
Un groupe de travail a été créé en début d'année afin de définir les critères d'affectation des bateaux.

Projet sportif en Open 5.7 :

- ✓ 1 équipage au LCC
- ✓ 1 équipage dans le trégor (bateau rendu ce mois-ci, arrêt de l'activité)

Projet sportif en J80

- ✓ 1 équipage à Trébeurden
- ✓ 1 équipage à St cast

Projet JOD35 : Le SNSQP utilise ce bateau pour la formation d'équipiers pour faire de la course croisière.

Projet Class 8 : un projet est actuellement à l'étude avec la remise en état des 3 class8. Cela concerne plusieurs clubs du Trégor avec de la pratique jeune notamment les lycées.

Formation Arbitrage :

Annick Martin donne quelques informations aux clubs notamment sur le positionnement des arbitres sur les régates. C'est au club de valider la demande de l'arbitre sur le site fédéral.

Il est souhaitable que chaque club organisateur de régates dispose au sein de son club d'un arbitre, une première journée de formation arbitre juge ou comité de course aura lieu le samedi 25 novembre au CDV22. Une fiche d'inscription a été envoyée par le CDV dernièrement.